

Compte rendu de séance du 27 septembre 2019

Le conseil vote, par 4 voix pour, 2 contre et 7 abstentions, la modification des statuts du Val de Ligne en ce qui concerne la compétence action jeunesse pour la participation au point information itinérant.

Le conseil se prononce par 2 voix contre et 11 voix pour, contre la réorganisation du réseau des finances publiques en Ardèche prévue par l'état qui aboutirait à la fermeture de 12 trésoreries sur 15 et demande le maintien de la trésorerie de Joyeuse.

Le conseil est favorable à la mise en place d'un plan de formation mutualisé pour les agents communaux pour la période 2019/2021 qui permettra de répondre aux obligations de formation et de bénéficier d'une offre de formation plus proche du lieu de travail.

La commune va acquérir la parcelle A 2024 d'une superficie de 371 m² qui appartient à l'évêché de Viviers. Cette parcelle est en bordure de voie communale et le mur de soutènement s'est écroulé. L'évêché n'en a plus l'utilité.

Le conseil vote la modification des statuts du SEBA portant en particulier à rendre compatible les statuts avec les évolutions de la loi NOTRe.

Décision modificative pour le budget principal portant sur le transfert de 2508 € de l'opération voirie à l'opération achat de matériel.

Les travaux sur les canalisations d'adduction d'eau potable au Mas Gauthier suivent leur cours ainsi que l'extension du réseau d'eau à Bellevue et Pont Martel.

Le goudronnage du chemin des Pins, des Plantades, du Pontet et des Bois va débiter la semaine prochaine.

Le rapport d'activité 2018 du Val de Ligne a été présenté au conseil, ainsi que celui du SIDOMSA.

Le cimetière a été mis hors d'eau en raison d'une fuite qui sera réparée courant octobre. Les travaux de réfection des allées du cimetière sont terminés.